

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources. La majorité des Canadiens s'accordent à dire que le gouvernement doit veiller à ce que nous devenions autosuffisants et à ce que l'industrie pétrolière et gazière appartienne à des intérêts canadiens dans une proportion d'au moins 50 p. 100. Comme beaucoup de Canadiens ne croient pas que le gouvernement devrait s'occuper de la vente d'essence au détail dans des stations-service, le comité a-t-il commencé à étudier la question de la privatisation partielle de Petro-Canada et, sinon, quand prévoit-il le faire?

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources n'a pas étudié la privatisation de Petro-Canada et ne prévoit pas le faire. Le 15 mai, la société viendra présenter son rapport annuel devant le comité permanent.

Comme le sait le député de Don Valley-Est, le conseil d'administration de Petro-Canada a constitué il y a 18 mois un comité spécial chargé d'examiner les moyens d'effectuer une privatisation éventuelle de la société, et je sais qu'on soulèvera des questions à ce sujet.

Des voix: Bravo!

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DÉCISIONS DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MODIFICATION À LA CONSTITUTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Jeudi dernier, la Cour suprême du Canada a rendu deux jugements malencontreux, très restrictifs; elle a en fait réduit considérablement les droits des minorités linguistiques officielles. Le gouvernement est-il disposé à proposer une modification à la Constitution qui rétablirait les droits enlevés par les jugements en question, si bien que les Canadiens seront libres de communiquer avec leur gouvernement dans leur langue officielle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont perdu aucun droit à la suite de ces décisions. La Cour interprétait la charte constitutionnelle adoptée en 1982.

La politique du gouvernement va, cela va de soi, plus loin que ce que la cour a considéré comme un minimum dans les citations à comparaître. Nous essayons avec les provinces d'établir un programme d'adoption des procédures pour que les procès au criminel puissent se faire dans les deux langues officielles dans tout le pays. Nous avons pris des initiatives alors que le gouvernement précédent n'avait rien fait.

M. Gauthier: C'est de la foutaise! C'est nous qui avons adopté cette loi, et vous le savez, espèce d'idiot.

Questions orales

M. Crosbie: Et dans le...

M. Gauthier: Projet de loi C-42—asseyez-vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre s'il vous plaît.

M. Crosbie: Vous avez perdu le pouvoir. Vous devriez poser des questions, espèce d'idiot.

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: C'est le ministre de la Justice qui parle. Ne sommes-nous pas fiers de lui?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre que dans l'esprit de la plupart des Canadiens, ces jugements ont supprimé ces droits. Je demande de nouveau au ministre s'il parlera au moins de modification à la Constitution à la prochaine conférence fédérale-provinciale, pas des lois ordinaires, pour protéger les droits traditionnels que l'on croit perdus? Ces droits pourraient être constitutionnalisés et les citoyens pourraient communiquer dans leur propre langue officielle avec les pouvoirs publics et les tribunaux.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement interviendra là où nos prédécesseurs n'ont rien fait; il présentera à la Chambre cette nouvelle politique et cette nouvelle mesure législative pour appuyer les garanties minimales prévues dans la Constitution.

Il y a quelques mois, j'ai discuté avec les provinces; je leur ai notamment parlé de veiller à ce que les personnes qui veulent utiliser les deux langues officielles puissent être entendues dans ces deux langues dans tout le pays. Nous intervenons alors que nos prédécesseurs n'ont rien fait; ils se sont contentés de bailler comme ils le font maintenant qu'ils sont dans l'opposition.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT SURVENU À UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE EN UKRAÏNE—ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES BILLETS D'AVION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et elle fait suite à celles de mon ami de Kenora—Rainy River. On m'a dit ce matin à la British Airways que les billets pour les vols en direction de Varsovie seront remboursés en totalité. Air Canada ne rembourse pas. Le ministre voudrait-il expliquer cette différence et concilier cet état de choses avec la déclaration qu'il a faite à la Chambre vendredi: «Je ferai le nécessaire pour protéger les touristes canadiens»?